



Convocation en justice pour infraction

Par Visiteur

Bonjour,

Le 10 juin 2009, j'ai été contrôlé par la police pour avoir effectué un demi tour interdit avec ma 306 peugeot à 2h35 du matin dans un boulevard du 12ème arrondissement à Paris.

Lors d'un test d'alcoolémie, j'ai été contrôlé avec 0,70 mg par litre d'air expiré alors que je n'ai bu qu'un verre de rouge. J'ai également été contrôlé positif aux stupéfiants alors que je ne consomme jamais de drogue.

Pendant la fouille du véhicule il on confisqué un couteau de cuisine un un choker électrique (arme de défense) que j'ai acheté sur internet (actuellement, je travail dans un quartier sensible. J'ai d'ailleurs été agressé une fois). j'utilisais le couteau pour préparer mes sandwiches le soir.

J'ai une convocation en justice le 8 septembre 2009 pour:

- Avoir conduit un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé par la présence d'un taux d'alcool pur supérieur ou égal à 0,40 mg par litre d'air expiré.
- Avoir transporté hors de mon domicile et sans motifs légitime, une ou plusieurs armes de la sixième catégorie

J'ai eu une amende dans laquelle il est dit que j'ai circulé en sens interdit sur une distance de 20 mètres. Amende que je n'ai pas encore payée.

Suite à tous cela,

-j'ai eu une perte de 6 points dans le permis de conduire.

-J'ai une suspension du permis jusqu'au 25 aout (2 mois et 15 jours).

-J'ai une visite médicale obligatoire à prendre pour récupérer mon permis

-Je souhaite contester les tests d'alcoolémie et de stupéfiants car pendant les test nous étions plusieurs individus a avoires été contrôlés en même temps.

-Je me suis dorénavant procuré un éthylotest électronique que je compte utiliser chaque fois que nécessaire.

-Je me suis inscrit à un Stage de sensibilisation à la sécurité routière.

-j'exerce une profession de travailleur indépendant de dépannage informatique à domicile. J'ai besoin de ma voiture pour me rendre chez mes clients et je suis très pénalisé actuellement. Sans je travail, mes ressources sont limitées et je ne risque de ne pas trouver de logements rapidement car je suis actuellement sans domicile.

Au vu de tous cela, comment puis-je me défendre pour obtenir si possible un acquittement ?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à tous cela,

-j'ai eu une perte de 6 points dans le permis de conduire.

-J'ai une suspension du permis jusqu'au 25 aout (2 mois et 15 jours).

-J'ai une visite médicale obligatoire à prendre pour récupérer mon permis

-Je souhaite contester les tests d'alcoolémie et de stupéfiants car pendant les test nous étions plusieurs individus a avoires été contrôlés en même temps.

-Je me suis dorénavant procuré un éthylotest électronique que je compte utiliser chaque fois que nécessaire.

-Je me suis inscrit à un Stage de sensibilisation à la sécurité routière.

-j'exerce une profession de travailleur indépendant de dépannage informatique à domicile. J'ai besoin de ma voiture pour me rendre chez mes clients et je suis très pénalisé actuellement. Sans je travail, mes ressources sont limitées et je ne risque de ne pas trouver de logements rapidement car je suis actuellement sans domicile.

Au vu de tous cela, comment puis-je me défendre pour obtenir si possible un acquittement ?

L'acquittement ne me semble pas imaginable au regard des faits qui semblent tout à fait caractérisés. Pour pouvoir être acquitté, il faut des preuves de votre innocence.

Or, si vous affirmez n'avoir bu qu'un verre de vin rouge, cela ne suffit pas. Le contrôle n'est pas illégal du seul fait que vous ayez été plusieurs à avoir été contrôlé. C'est même le cas le plus courant.

Quant aux armes, vous n'aviez pas le droit d'en porter même si cela se justifie au regard de votre métier. Même les agents de sécurité n'ont pas le droit d'en avoir, c'est pour dire.

Bref, plutôt que de plaider l'innocence, mieux vaut assumer vos responsabilités face à la justice. Pour les magistrats, il n'y a rien de pire que les prévenus qui amoindrissent toujours leurs responsabilités. En tout état de cause, je pense que vous serez condamné à une amende.

Très cordialement.